INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 18 août 2017 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

****

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

1 Adoption de l'ordre du jour

2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2017

3 Comptes payés et comptes à payer

4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général

5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions

6 Administration

6.1 Salaire des élections

6.2 Modification du règlement numéro 2017-658 visant à décréter l'acquisition d'un camion de service et équipements connexes, un emprunt de 93 000 $ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt

6.3 Avis de motion – Règlement numéro 2017-659 visant à décréter l'exécution de travaux d'aménagement d'un stationnement municipal en bordure de l'avenue d'Anjou, un emprunt de 15 000 $ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt à même le fonds de roulement de la Ville d'Estérel

6.4 Adoption – Projet de règlement numéro 2017-659 visant à décréter l'exécution de travaux d'aménagement d'un stationnement municipal en bordure de l'avenue d'Anjou, un emprunt de 15 000 $ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt à même le fonds de roulement de la Ville d'Estérel

6.5 Annulation de constats d'infraction

6.6 Autorisation de consommation de boissons alcoolisées à l'hôtel de ville et de signature de la demande de permis

6.7 Réfection du réseau routier 2017 – Décompte progressif numéro 1

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

6.8 Date de la séance ordinaire du mois d'octobre 2017 - Modification

7 Urbanisme

7.1 P.I.I.A. – Lot 5 508 602, 258, chemin d'Estérel – Construction d'une piscine creusée

8 Travaux publics

8.1 Aucun sujet à traiter

9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs

9.1 Aucun sujet à traiter

10 Correspondance

11 Deuxième période de questions

12 Autres sujets

13 Levée de la séance

****

2017-08-096 1. ***ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

2017-08-097 2. ***ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2017***

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2017 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 juillet 2017 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

2017-08-098

3. ***COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER***

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 18 août 2017 au montant de 144 413.73 $ dont :

- 124 145.60 $ sont des comptes payés;
- 20 268.13 $ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

4. ***DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL***

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. ***EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS***

6. ***ADMINISTRATION***

2017-08-099

6.1 ***SALAIRE DES ÉLECTIONS***

CONSIDÉRANT que des élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* (L.R.Q., c. E-2.2, r. 2) prévoit des rémunérations qui ne dépassent que légèrement celles du salaire minimum présentement fixé à 11,25 $/heure;

CONSIDÉRANT que la Ville désire avoir recours à certains employés municipaux pour combler les différents postes de personnel électoral puisqu'elle considère ces personnes plus aptes à offrir un service de qualité aux électeurs;

CONSIDÉRANT que le président d'élection propose une modification à la rémunération du personnel électoral afin de favoriser l'implication des employés municipaux pour combler les différents postes;

Formules Municipales No 5514-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ACCEPTE les tarifs suivants pour la rémunération du personnel électoral lors des prochaines élections et référendums municipaux :

Président d'élection	2 750 $
Secrétaire d'élection	75 % du président
Scrutateur (Anticipation et scrutin)	255 $
Secrétaire (Anticipation et scrutin)	225 $
Séance d'information	45 $
Président de la Commission de révision	225 $
Vice-président de la Commission de révision	190 $
Secrétaire de la Commission de révision	170 $

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

2017-08-100 6.2 ***MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-658 VISANT À DÉCRÉTER L'ACQUISITION D'UN CAMION DE SERVICE ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES, UN EMPRUNT DE 93 000 $ AINSI QUE L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE VISANT LE REMBOURSEMENT DUDIT EMPRUNT***

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, lors de la séance du 21 avril 2017, le règlement numéro 2017-658 visant à décréter l'acquisition d'un camion de service et équipements connexes, un emprunt de 93 000 $ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et qu'un registre a été tenu le 17 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2017-658, à la demande du Service du financement du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

MODIFIE le règlement numéro 2017-658 visant à décréter l'acquisition d'un camion de service et équipements connexes, un emprunt de 93 000 $ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt de la façon suivante :

- L'article 4 du règlement est remplacé par le texte suivant : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;
- L'article 5 du règlement est abrogé.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

6.3 ***AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-659 VISANT À DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT MUNICIPAL EN BORDURE DE L'AVENUE D'ANJOU, UN EMPRUNT DE 15 000 $ AINSI QUE L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE VISANT LE REMBOURSEMENT DUDIT EMPRUNT À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE D'ESTÉREL***

Avis de motion est donné par Monsieur Roger Martel à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement numéro 2017-659 visant à décréter l'exécution de travaux d'aménagement d'un stationnement municipal en bordure de l'avenue d'Anjou, un emprunt de 15 000 $ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt à même le fonds de roulement de la Ville d'Estérel.

2017-08-101 6.4 ***ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-659 VISANT À DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT MUNICIPAL EN BORDURE DE L'AVENUE D'ANJOU, UN EMPRUNT DE 15 000 $ AINSI QUE L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE VISANT LE REMBOURSEMENT DUDIT EMPRUNT À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE D'ESTÉREL***

CONSIDÉRANT qu'il y a eu exécution de travaux d'aménagement paysager d'un stationnement municipal en bordure de l'avenue d'Anjou;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 18 août 2017;

CONSIDÉRANT les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement numéro 2017-659 a été mentionné à haute voix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le projet de règlement numéro 2017-659 visant à décréter l'exécution de travaux d'aménagement d'un stationnement municipal en bordure de l'avenue d'Anjou, un emprunt de 15 000 $ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt à même le fonds de roulement de la Ville d'Estérel, en ajoutant au projet de règlement les modifications suivantes :

- ajout du mot « paysager » à la suite du mot aménagement dans le titre;
- remplacement du premier paragraphe du préambule par le texte suivant : « ATTENDU qu'il y a eu exécution de travaux d'aménagement paysager d'un stationnement municipal en bordure de l'avenue d'Anjou ».

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

Formules Municipales No 5514-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

2017-08-102 6.5 ***ANNULATION DE CONSTATS D'INFRACTION***

CONSIDÉRANT que la Ville a signifié les constats d'infraction numéros 77011-000162, 77011-000163, 77011-000164 et 77011-000166 relativement au règlement numéro SQ 03-2012 tel qu'amendé concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT qu'un constat d'infraction est présumé signifié lors de la remise au contrevenant et, conséquemment, la poursuite est entreprise;

CONSIDÉRANT que l'article de l'infraction mentionnée aux constats ne correspond pas aux actes du défendeur;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ANNULE les constats d'infraction numéros 77011-000162, 77011-000163, 77011-000164 et 77011-000166.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

2017-08-103 6.6 ***AUTORISATION DE CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES À L'HÔTEL DE VILLE ET DE SIGNATURE DE LA DEMANDE DE PERMIS***

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement « Les Journées de la Culture » qui se tiendra en partie à l'hôtel de ville, soit le 115, chemin Dupuis, en la Ville d'Estérel les 29 et 30 septembre ainsi que le 1er octobre 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville désire offrir des boissons alcoolisées lors de l'événement du vendredi 29 septembre 2017 et qu'il est obligatoire d'obtenir un permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

AUTORISE la consommation de boissons alcoolisées à l'hôtel de ville, à l'intérieur du bâtiment sis au 115, chemin Dupuis, lors de la tenue de l'événement « Les Journées de la Culture », le 29 septembre 2017;

AUTORISE Madame Nadine Bonneau, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, la demande de permis d'alcool pour la consommation de boissons alcoolisées.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

2017-08-104

6.7 ***RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2017 – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1***

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la firme d'ingénierie Mirtec d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 relativement au projet intitulé « Réfection du réseau routier 2017 »;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le paiement du décompte progressif numéro 1 du projet « Réfection du réseau routier 2017 » au montant de 332 831.41 $, toutes taxes incluses, relativement au règlement suivant :

- Règlement numéro 2017-657 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection sur la totalité des avenues de Grenoble, des Geais, de Guyenne, des Merles et des Sternes et de la place des Geais ainsi que sur une partie de la place de Chantilly et du chemin Dupuis, un emprunt de 724 500 $ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

2017-08-105

6.8 ***DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2017 - MODIFICATION***

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2016-11-157 afin d'adopter le calendrier des séances pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), stipule le droit, pour le Conseil, de modifier la date et l'heure de tenue d'une séance inscrite au calendrier des séances;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire modifier la date de la séance du mois d'octobre 2017 dû aux élections municipales du 5 novembre 2017 et de l'impossibilité de siéger après le 6 octobre 2017 à 16 h 30, sauf en cas de force majeure tel que stipulé à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

DEVANCE la séance ordinaire du mois d'octobre 2017 au jeudi, 5 octobre 2017, à 17 h 00, au lieu du 20 octobre 2017 à 17 h 00;

DONNE avis public à cet effet, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

7. ***URBANISME***

2017-08-106 7.1 ***P.I.I.A. – LOT 5 508 602, 258, CHEMIN D'ESTÉREL – CONSTRUCTION D'UNE PISCINE CREUSÉE***

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'une piscine creusée;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme un dépliant illustrant la clôture avec sa demande;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU17-0803, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant et demande au directeur du Service de l'urbanisme :

- de s'assurer que le mur du bâtiment principal n'est pourvu d'aucune ouverture permettant de pénétrer dans l'enceinte de la piscine;
- d'informer le requérant que la piscine doit être pourvue d'un système de filtration à cartouche;

CONSIDÉRANT que le Conseil s'est assuré que le directeur du Service de l'urbanisme applique les demandes formulées par le CCU et que tout est conforme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une piscine tel que présenté par le requérant.

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire, déclare un conflit d'intérêt et quitte la salle du Conseil. Il s'abstient de participer aux discussions et au vote. Le président de séance pour l'adoption de cette résolution est donc Monsieur Roger Martel, Maire suppléant.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

8. ***TRAVAUX PUBLICS***

8.1 Aucun sujet à traiter

9. ***HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS***

9.1 Aucun sujet à traiter

10. ***CORRESPONDANCE***

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

11. ***DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS***

12. ***AUTRES SUJETS***

2017-08-107

13. ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 18 h 17, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Roger Martel
Maire suppléant

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, à l'excpetion de la résolution numéro 2017-08-106, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

Je, Roger Martel, Maire suppléant, confirme l'adoption de la résolution numéro 2017-08-106, pour laquelle j'ai agi en tant que président de séance.

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation